

REGLEMENT

INTERIEUR

DE



Dernière mise à jour : 20/03/26

1. INTRODUCTION

L'association « Épi Demain » est créée autour de 4 grands axes :

Alimentation / Lien social / Solidarité / Eco-responsabilité

ALIMENTATION :

L'association a pour but de proposer aux adhérents **des produits sains et de qualité à un prix de gros**. Ces derniers seront de préférence :

- **Locaux** et de proximité,
- **Biologiques** ou raisonnés
- **Sains** et de qualité,
- **Respectueux** de notre planète.

LIEN SOCIAL :

Le 1^{er} objectif : est la transmission de valeurs, dans le **respect** de notre territoire de vie et autour de l'alimentation, en tenant compte du **rythme des saisons**, et dans le respect de l'**environnement**, de la planète et ce notamment auprès des **jeunes générations**.

Le 2^{ème} objectif : est d'**animer le cœur du village** autour d'une épicerie associative, **participative**, alimentaire, **multiservices**, avec des activités, ateliers, rencontres, événements qui favorisent les **liens intergénérationnels**. Le fonctionnement de l'association repose sur le **temps** donné par l'ensemble de ses adhérents.

SOLIDARITÉ :

L'association a également pour mission de proposer des **animations favorisant le lien social**, et de contribuer à la **solidarité entre les adhérents** de l'association. De plus, l'association **favorise également les producteurs locaux** en leur offrant plus de débouchés et sans intermédiaire, pour un prix plus juste.

ECO-RESPONSABILITÉ :

Il s'agit de développer **une économie soucieuse de son impact environnemental**, c'est à dire soucieuse d'autrui et des ressources naturelles. Elle invite à la participation de chacun autour d'une alimentation de qualité, saine et propre en termes d'impact sur le réchauffement climatique. **Elle encourage des pratiques moins polluantes et durables** en proposant des alternatives soit sous forme d'informations ou d'échanges, ou soit sous forme d'ateliers.

2. GESTION DE L'ASSOCIATION :

A compter du 28 mars 2026, pour donner suite au vote lors l'assemblée générale extraordinaire (AGE), l'association adopte un mode de **gouvernance partagée** basé sur :

- La **décision collective** (consentement, recherche d'accord)
- La **transparence** des informations essentielles,
- La **répartition des responsabilités** entre les membres,
- La **confiance, l'autonomie et la coresponsabilité**,
- Le développement de la **coopération** plutôt que de la hiérarchie.

La gestion de l'association s'organise par **commission**, ce qui permet de répartir les activités, les décisions et les responsabilités entre plusieurs groupes autonomes.

Les 4 commissions choisies pour débiter cette gouvernance partagée sont :

- Administration/Vie de l'association
- Communication
- Finances
- Producteurs

Chaque commission est centrée sur un domaine précis et fonctionne avec **autonomie, responsabilité et coopération**. Vous trouverez ci-après le détail de chaque commission.

3. COMMISSIONS ET RÔLE DES RÉFÉRENTS :

Comme vu précédemment, 4 commissions ont été choisies pour débiter cette organisation de gouvernance partagée (aussi appelée gouvernance collégiale).

Chaque adhérent à l'association est dans l'**obligation** de s'inscrire dans une des commissions ci-après en fonction de **ses envies, ses disponibilités et/ou de ses compétences**. Il est à noter qu'un adhérent peut, s'il le souhaite, intégrer plusieurs commissions.

Les missions de chaque commission sont réparties dans le tableau que vous trouverez en page suivante. D'autres tâches pourront être ajoutées à ce tableau en fonction des besoins.

Un schéma récapitulatif se trouve en annexe de ce règlement intérieur et sera affiché au local.

ADMINISTRATION VIE DE L'ASSO.	COMMUNICATION	FINANCES	PRODUCTEURS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation de l'assemblée générale + animation + compte-rendu ▪ Déclaration à la sous-préfecture ▪ Lien avec les partenaires (Mairie, CSI, associations communales...) ▪ Préparation et participation aux réunions (mairie, CSI...) ▪ Gestion du planning de la plateforme (création dates ...) ▪ Formation à la plateforme ▪ Validation des adhésions. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de la boîte mail de l'association ▪ Diffusion des mails aux différents référents ▪ Gestion des publications Instagram et Facebook ▪ Gestion des articles de presse ▪ Gestion de la publication du bulletin municipal ▪ Créations et diffusion d'affiches/supports de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des comptes ▪ Paiement des factures ▪ Réalisation d'un prévisionnel de trésorerie ▪ Préparation bilan et compte de résultat ▪ Extraction d'informations sur la plateforme ▪ Remise en banque (espèces et chèques) ▪ Validation des recharges des adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de nouveaux producteurs/fournisseurs ▪ Création de nouveaux produits et mises à jour ▪ Changement de tarifs et validation ▪ Enregistrement des factures et leurs rapprochements comptables ▪ Commandes sur la plateforme ▪ Suivi et lien avec le producteur ▪ Mise en actif ou inactif d'un produit sur la plateforme + contrôle des prix <p style="text-align: center;"><u>PRODUITS HORS PLATEFORME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infos aux adhérents pour les produits hors plateforme ▪ Gestion/organisation des commandes ▪ Réception distribution et encaissements <p style="text-align: center;"><u>PRODUITS GROSSISTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle franco de port ▪ Analyse pour ajuster les commandes ▪ Commandes par mail et gestion de la livraison ▪ Diffusion de la date ▪ Création tâche participative sur la plateforme

Rôle des référents au sein des commissions :

Dans chaque commission, un référent sera désigné parmi ses membres pour animer et faire vivre son groupe. Il consultera la boîte mail dédiée à sa commission et rassemblera les membres lors de réunions dès lors qu'il estimera cela nécessaire et au rythme souhaité ou imposé par ses missions.

Une adresse mail sera créée par commission et sera accessible par le référent uniquement.

- Finances : epidemain.finances@gmail.com
- Administration : epidemain.administration@gmail.com
- Communication : epidemain@gmail.com
- Producteurs : epidemain.producteurs@gmail.com

Comme convenu dans les statuts de l'association, c'est lors de l'assemblée générale que seront désignés ces référents.

Des décisions seront prises par chaque commission afin de répartir la responsabilité de l'association à chacun de ses membres.

Toutefois, pour une meilleure coopération et une transparence au sein de l'association, ces trois règles devront impérativement être respectées :

- 1) Toute décision ayant un impact économique/financier devra être validée par le référent des finances.
- 2) Toute décision qui impactera une autre commission devra être une occasion d'échange et de décision commune entre les référents de ces commissions.
- 3) Un compte-rendu devra être rédigé et envoyé à tous les membres après chaque réunion de commission.

La communication entre les membres de l'association étant primordiale, ces comptes-rendus et règles permettront à chacun d'apporter son avis sur les décisions de l'association.

4. ADHÉSION ET PRISE EN MAIN DE LA PLATEFORME :

L'épicerie participative est ouverte aux **personnes physiques ou morales** qui en acceptent les conditions listées dans les statuts.

Pour une première adhésion, voici les étapes à respecter :

1°) Se connecter sur www.monepi.fr :

- ◆ Je lis les **statuts** et le **règlement intérieur**.
- ◆ **Je m'inscris et crée mon compte en ligne**
- ◆ **Je procède au chargement de mon compte**
- ◆ Je paie ma **cotisation qui est annuelle** et comptabilisée en année civile
- ◆ **J'intègre une commission**
- ◆ Je m'inscris sur un **créneau de participation** dans le tableau de planification des tâches

2°) Pour charger mon compte :

- ◆ Je fais un **virement par tranche de 50€** (soit 50, 100, 150...), depuis mon compte bancaire vers le compte de l'Epi Demain dont **l'IBAN est :**
FR76 1790 6000 3296 3948 7628 042
- ◆ Je pense à **recharger en parallèle mon compte adhérent sur la plateforme** (bouton RECHARGE) du montant pour lequel je viens de faire un virement.
- ◆ **Je laisse toujours au moins 50€ sur mon compte pour assurer la trésorerie** de l'association et ainsi permettre les achats groupés.

3°) Je paie ma cotisation :

La cotisation peut être réglée lors des premiers achats de produits faits en boutique.
Pour **utiliser l'épicerie**, sur la page « Adhésions » accessible depuis « Mes Achats » :

- ◆ Je choisis le produit « **Cotisation Individuelle Annuelle** » à **12€** (si je suis un adulte seul avec ou sans enfant)
- ◆ Sinon, je choisis le produit « **Cotisation Famille Annuelle** » à **24€**

Note :

- 1- Des **rapprochements** sont faits régulièrement entre les **virements bancaires** et les **déclarations de recharge**.
- 2- Une adhésion en cours d'année donne droit à une cotisation proportionnelle au nombre de mois présent dans l'association.
(Seule la cotisation de la 1^{ère} année est proratisée ainsi).
- 3- Tout départ, en cours d'année, ne donne droit à **aucun remboursement** de sa cotisation.
Pour ce qui est du compte de l'adhérent, il est :
 - a) À solder en effectuant un dernier achat sur la plateforme.
 - b) En faisant un don à l'association (Le préciser par mail ou SMS)

Dans les deux cas, ces actions sont à réaliser dans le mois qui suit le départ ou avant le 31 décembre.

ATTENTION : Au-delà d'un mois, si aucune décision ou action n'est faite, la commission « finances » se réserve le droit de passer en don le solde du compte de l'adhérent sortant.

4°) Pour les consommateurs de passage :

- ◆ L'accès à l'épicerie est possible pour toute personne non adhérente à l'association.
- ◆ Une taxe de **1€** sera alors ajoutée aux achats du consommateur de passage, lors de chaque distribution (sauf pour le pain)

5. PARTICIPATION :

1°) Choix du créneau :

Je sélectionne chaque mois, sur la plateforme, via le bouton « Mon Planning », un créneau de participation d'une heure, en fonction des créneaux restant sur ce planning. Je m'organise pour effectuer un total annuel de 12 heures, réparties selon mes possibilités. J'assume pleinement la responsabilité de ma participation à mon créneau.

Je peux échanger ponctuellement ma participation à l'amiable avec un autre adhérent que je remplacerai à mon tour ultérieurement (notamment en cas d'empêchement pour un créneau déjà planifié). Dans ce cas, sur la plateforme, il faudra penser à « faire un don » d'heure à cette personne.

La participation de 1h est **facultative à partir de 70 ans**

Les tâches à effectuer par l'adhérent lors de son créneau de participation sont détaillées dans le planning sur la plateforme.

2°) Participation des membres de la famille / Responsabilité :

Un créneau de participation est familial **et peut être assuré par l'un ou l'autre des membres de la famille**, selon les mois et selon l'activité choisie.

La participation des enfants mineurs de moins de 18 ans aux diverses activités n'est cependant autorisée que sous la seule responsabilité de leurs parents.

6. SÉLECTION DES PRODUITS :

La sélection des produits est faite en commission producteurs selon un protocole établi en interne. Les producteurs et produits sont ensuite notés puis validés par les membres de cette commission producteurs.

ATTENTION : Si dans la commission, un des membres présente des intérêts ou conflits d'intérêts avec un ou plusieurs produits, alors il n'aura qu'une voix consultative et ne participera pas au vote de ce ou ces produits.

Choix des produits : Une grille de notation basée sur 6 critères (total max 60pts) pourra être utilisée (voir tableau annexe 1):

- **Qualité biologique**
- **Qualité sensorielle**
- **Prix**
- **Distance en km de Bégrolles**
- **Nombre d'intermédiaires**
- **Démarche 0 déchets**

7. ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de notation producteur

Annexe 2 : Schéma de l'organisation d'Épi Demain

ANNEXE 1 : Tableau de notation des producteurs

TABLEAU DE NOTATION PRODUCTEUR

Désignation du produits						référence interne					
Producteurs / artisans						prix au kg ou L					
adresse du fournisseur						CP et Ville					
QUALITE BIOLOGIQUE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	produit industriel					produit bio industriel					produit bio de haute qualité
QUALITE SENSORIELLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Je n'aime pas					moyennement bon					J'adore
PRIX	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	prix du marché					de - 5% à - 10%					de - 11% à - 15%
						de - 16% à - 25%					> à - 26%
											> à - 30%
DISTANCE EN KM	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	> à 250 KM					< à 50 km					< à 1 km
NOMBRE D'INTERMEDIAIRES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	> à 2 intermédiaires					1 seul intermédiaire					0 intermédiaire
DEMARCHE 0 DECHET	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	pas du tout					déchets mais biodégradable					0 déchet
Notation effectuée le :	/ /					Note finale obtenue :					/60
Commentaires											

Grille du Tableau annexe 1 :

Choix des produits : Une grille de notation basée sur 6 critères (total max 60pts) pourra être utilisée :

- **Qualité biologique** = 1 à 10
(1=produit industriel, **10**=produit BIO de haute qualité)
- **Qualité sensorielle** = 1 à 10
(1=Très mauvais goût, non consommable, **10**=Exceptionnel, niveau remarquable)
- **Prix** = 1 à 10
(1=prix du marché, **3** de -5 à -10%, **5** de -11 à -15% , **8** de -16 à -25%, **10** >= -30%)
- **Distance en km** de Bégrolles = 1 à 10
(1 si > à 250 km, **5** si =< à 50 km, **10** si =< à 1 km)
- **Nombre d'intermédiaires** = 1 à 10
(2 intermédiaires et plus = **1**, 1 inter.= **5**, 0 inter. = **10**)
- **Démarche 0 déchets** = 0 à 10
(0 = production importante de déchets, aucun tri, 5 = peu de déchets et biodégradables, 10 = Zéro déchet presque total : prévention maximale + circularité complète)

"Épi Demain" est une association gérée par une gouvernance partagée/collégiale où toutes les commissions oeuvrent pour son bon fonctionnement.



Décisions collectives - Transparence - Confiance - Autonomie -
Coresponsabilité - Coopération - Partage - Entraide
ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN